



## SOMMAIRE

### Le clin d'œil Météo

1. Semis de maïs et désherbage
2. Plantation de pomme de terre
3. Semis de pois de conserve et 1<sup>er</sup> désherbage
4. Un nouveau site internet pour le développement du bio !
5. Déclaration PAC ; 1<sup>ère</sup> demande d'aide bio

## AGENDA

### Tour de Plaine :

**24 avril** à 14h – Lachaussée du Bois d'Ecu chez Emmanuel, Pierre et Marie Françoise ROUYERE

N°6 – 23 avril 2019

### Le clin d'œil météo

« *Tel temps à la saint-Anselme (21 avril), tel temps pendant une semaine* »

Pas de pluie annoncée dimanche, alors espérons qu'il en soit de même pour la semaine prochaine !

## OBSERVATIONS ET CONSEILS

### 1- Semis de maïs et désherbage

Des températures élevées pour la saison sont prévues durant une dizaine de jours. Les semis peuvent donc débuter et s'étaler jusque la première quinzaine de mai. Toutes les variétés peuvent être implantées dès maintenant mais on plantera prioritairement les variétés les plus tardives (indices 260/280) pour terminer avec les variétés les plus précoces (indice 220).

Pour rappel, il faut que le sol soit bien réchauffé (>10-12°C) et que la densité de semis corresponde à :

- 110 000 à 115 000 pieds/ha pour maïs ensilage

Les densités pour le maïs grain sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Type variétal		Plage de densité optimale (plantes à la récolte) à majorer des pertes à la levée*
Très précoces	Cornés-dentés	100 000 - 110 000
Précoces	Cornés-dentés	95 000 - 105 000
Précoces	Dentés	85 000 - 100 000
1/2 précoces C1	Dentés	85 00 - 95 000

\* pourcentage de germination (96 à 98% en maïs), qualité de préparation du lit de semences, date de semis et pertes au désherbage mécanique (5 à 10%)








En cas de sole de maïs importante, l'échelonnement des semis est intéressant pour l'étalement des travaux, de désherbage mécanique notamment.

Les corvidés et les pigeons peuvent occasionner des dégâts considérables sur les maïs. Il est essentiel d'éviter d'attirer ces nuisibles sur les parcelles, en ne laissant aucune semence au sol, notamment lors du relevage du semoir en bout de champs. De plus, les systèmes d'effarouchement doivent être installés au plus tôt après le semis (canon, épouvantails, formes...).

La profondeur de semis recommandée est 5 à 6 cm, ce qui permettra de réaliser un passage de désherbage mécanique à l'aveugle (herse ou houe).

Attention cependant à bien vérifier que le germe mesure moins de 3 cm et qu'il est encore en terre. Sinon vous risqueriez de l'abimer ! Lorsque le coléoptile sort de terre, ne pas désherber ! Il vaudra mieux attendre le stade 1 feuille pour passer à la houe à vitesse réduite (6-8km/h).

Les stades possibles pour désherber avec les différents outils sont repris dans le tableau ci-dessous :

Stade de la culture							
	Semis / pré-levée : « A l'aveugle »	Levée	Cigare	2 feuilles	3 feuilles	4 feuilles	5-6 feuilles
Houe rotative	> 15 km/h	Eviter les passages : plante fragile !	A partir de 6-8 km/h			> 12km/h	Risque d'abimer la culture
Herse étrille	10-12 km/h			Treffler uniquement Vitesse réduite : 3 – 4 km/h		HE classique Vitesse réduite : 3 – 4 km/h	Vitesse 7 – 8km/h
Bineuse							1 <sup>er</sup> Binage possible à partir de 5 - 6 feuilles
Désherbage thermique	Sur le rang jusqu'au stade cigare					Possible à partir de 6 feuilles : en dirigé sous les feuilles	

Pierre DURAND

## 2- Plantation de pomme de terre

### Préparation sol

La préparation reste classique par rapport au conventionnel. On cherchera à obtenir une terre meuble, réchauffée et sans mottes.

La plantation n'est généralement pas réalisée avant le 15 avril, afin de bénéficier d'un sol bien réchauffé, lequel induira une levée plus rapide et homogène de la culture. Pour cela, on utilise des plants pré-germés si possible.

L'écartement entre les buttes est fonction du matériel existant sur l'exploitation. L'écartement à 90 cm permet d'obtenir des buttes plus conséquentes (brassage de terre plus important qui améliore le désherbage mécanique). Cela permet aussi une meilleure aération du feuillage (amélioration sanitaire pour mildiou). Cependant, la pomme de terre, en fonction de son port, mettra plus de temps à couvrir qu'à un écartement de 75 cm.

### Densité plantation : quelques repères

On préconise en règle générale une densité de plantation de 35 000 à 42 000 pieds/ha pour des variétés de consommation. Mais ces densités sont fonction du débouché, du calibre et de la variété.

Tableau des densités de plantation pour consommation :

Indice grosseur 7 (Asterix, Désirée, Elodie, Liseta, Melody, Monalisa, Nicola)					
Calibre plant	Nombre de tubercules /10 kg	Densité/Ha	Poids kg/ha	Distance en cm sur la ligne (Ecart 75 cm)	Distance en cm sur la ligne (Ecart 90 cm)
28/35	380	49 400	1 300	27	22
35/40	213	44 400	2 085	30	25
40/45	181	41 700	2 304	32	27
35/45	190	41 700	2 195	32	27
35/50	145	39 200	2 703	34	28
35/55	122	37 000	3 033	36	30
45/50	113	37 000	3 274	36	30
50/55	78	28 400	3 641	47	39
45/55	96	33 300	3 469	40	33

Tableau des densités plantation pour une chair ferme :

Calibre du plant	25-32 mm	35-40 mm
	28-35 mm	35-45 mm
	30-35 mm	32-40 mm
Variété avec aptitude calibrage très faible à faible (Allians, Celtiane, Galante, Chérie, Marilyn, Nicola, Ratte)	50 000	40 000
Variété avec aptitude calibrage assez faible à moyenne (Amandine, Charlotte, Ditta, Franceline)	55 000	45 000

Mégane GUILLAUME

### 3 - Semis de pois de conserve et 1<sup>er</sup> désherbage mécanique

Les premiers semis de pois de conserve vont avoir lieu ces jours-ci. La météo favorable de ces 10 prochains jours doit permettre un semis à une profondeur de 4 à 5 cm et une levée rapide. Cette profondeur de semis sert à préparer avant tout les futures interventions de désherbage mécanique.

La densité de semis avoisine les 125 à 130 grains/m<sup>2</sup> pour couvrir les pertes de pieds dues au désherbage.

Les désherbages vont se succéder rapidement entre le semis et la fermeture des rangs par les vrilles. Le 1<sup>er</sup> désherbage à prévoir sera le passage à l'aveugle quelques jours après le semis. L'outil à utiliser est la herse étrille de préférence. La vitesse de travail minimum est de 8 km/h. On règlera sur une agressivité moyenne et une profondeur de 2-3 cm.

Attention de ne pas vous laisser surprendre par la rapidité de la levée avec les températures chaudes prévues, ça devrait aller très vite ! Il faudra surveiller la germination dès le 4<sup>ème</sup> jour après le semis.

Il est indispensable de prévoir aussi les moyens de lutte contre les pigeons ramiers **dès le semis**.  
*Suite du désherbage dans le prochain JT Bio N°7...*

Alain LECAT

## INFORMATIONS

### 4 - Un site internet pour le développement du bio !

Le Plan Bio, mis en œuvre depuis un an déjà ouvre enfin son site internet !

Dessus, vous découvrirez différentes rubriques vous permettant d'obtenir des informations générales sur l'agriculture biologique (chiffres clés, cahier des charges etc..), les dates et thèmes des événements à venir en région ainsi que les différents contacts des conseillers pouvant vous accompagner sur le terrain.

Pour aller jeter un coup d'œil : <http://pointaccueilbio-hdf.fr/>



Mégane GUILLAUME

## 5 - PAC : La première demande d'aides bio

La 1<sup>ère</sup> année de conversion, le choix des codes Cultures **fige les parcelles** recevant les cultures annuelles ou pérennes, ce qui impacte le montant à l'hectare des aides à la conversion (Référez vous à la notice PAC). Par exemple, une prairie temporaire ou une luzerne, prévues pour entrer dans une rotation avec des cultures annuelles (blé, maïs, association céréales/protéagineux ou autre), devra être déclarée comme culture assolée, pour une aide de 300 €/ha (130 €/ha sinon). Il s'agira ensuite de respecter effectivement la rotation avec 4 années maximum de cette prairie temporaire et 1 année de culture annuelle. Lors de la déclaration d'engagement en bio de cette parcelle pour la première année, attention donc de bien **cocher la case « culture annuelle » dans le RPG MAEC/BIO !**

Dans la couche cartographique spécifique bio, chaque parcelle en maintien ou en conversion, doit être associée à un code « mesure AB ». A l'engagement, puis chaque année, l'attestation de l'organisme certificateur qui contrôle le respect du cahier des charges est à adresser à la DDTM avant le 15 mai. A chaque demande d'aide, chaque année, la demande d'aides AB est à cocher : elle n'est pas reconduite de façon systématique.

Comme en agriculture conventionnelle, les cultures annuelles avec des protéagineux sont éligibles à l'aide couplée, à condition de semer au moins 50 % de graines de protéagineux (densité de semis comptée en nombre de grains, et pas en kg/ha) ; et également aux aides aux légumineuses fourragères.

Source Chambre d'Agriculture de Normandie

Bulletin rédigé par les conseillers du groupe régional « Agriculture Biologique » des Chambres d'agriculture des Hauts de France. En cas d'usage d'un produit disposant d'une AMM et autorisé en AB, référez-vous à l'étiquette et vérifiez les usages sur le site e-phy. Plus d'informations sur l'agriculture biologique sur le site [www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr](http://www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr). Coordination et renseignements : Alain LECAT : 03 20 88 67 54 – [alain.lecat@agriculture-npdc.fr](mailto:alain.lecat@agriculture-npdc.fr) (départements 59 et 62) et Gilles SALITOT : 03 44 11 44 65 – [gilles.salitot@oise.chambagri.fr](mailto:gilles.salitot@oise.chambagri.fr) (départements 02, 60 et 80) – Reproduction interdite – Les Chambres d'agriculture sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires. N° d'agrément: IF 01762 (CA 02 et CA 60) – PI 00740 (CA 80) – NC00815 (CA NPDC)

Avec le soutien financier de

